

NOTE DE POSITION

Considérations des industriels français sur le 10ème programme cadre européen de recherche et d'innovation

Fortement engagés dans les activités de Recherche, de Développement et d'Innovation, **les industriels souhaitent rappeler leurs positions lors du débat qui s'ouvre sur le prochain programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI).**

Le Président de la République a appelé lors du discours de la Sorbonne de 2024 l'**Union européenne à remporter la bataille de l'innovation** : former les talents, renforcer Horizon Europe et investir 3% du PIB européen dans la R&D. C'est un énorme défi, comme le soulignent les conclusions du Conseil Compétitivité de mai 2024 : « **Paradoxe de l'innovation** ». L'Union européenne détient en effet une **solide base de connaissances mais elle ne se traduit pas suffisamment en produits commercialisables**. Les dépenses de R&D sont par ailleurs moins conséquentes en Europe que chez nos concurrents.

Plusieurs initiatives récentes, nationales ou européennes, permettent de mieux comprendre l'écosystème économique et les réalités du terrain dans lesquels évolue un PCRI : consultations publiques sur les priorités des acteurs avant la rédaction des appels à projets pour 2025, ou lancement de la Cellule de mobilisation des fonds européens au sein du Secrétariat général aux affaires européennes (cette cellule vise à identifier les bonnes pratiques des programmes impliquant le PCRI ainsi que les marges de progression pour les porteurs de projets français).

Dans ce cadre, cette note développe **les messages clés des industriels français autour des grandes priorités historiquement portées par France Industrie.**

1. Aligner les objectifs du 10ème PCRI sur les priorités stratégiques européennes

Depuis la dernière programmation, les contextes économique et géopolitique ont radicalement évolué. Les PCRI doivent ainsi **être adaptés aux réalités de terrain, et aux besoins sociétaux et politiques des enjeux auxquels ils doivent répondre.**

France Industrie demande que le 10ème PCRI réponde aux **priorités européennes en matière de compétitivité industrielle, d'autonomie stratégique, et de sécurité économique**, ce qui nécessite de porter une attention accrue aux secteurs industriels stratégiques. A cet égard, il est essentiel de **développer les technologies avancées**, notamment pour la décarbonation (énergies zéro émission, CCUS, électrification des procédés), la transition numérique (composants avancés, IA, quantique, cloud computing, cybersécurité) et les matériaux avancés. Cependant, une R&D d'excellence ne suffit pas à garantir l'indépendance technologique et la compétitivité de l'UE. Le prochain PCRI devra **tirer parti des succès d'Horizon Europe** (ex : transport, mobilité), **inclure les initiatives récentes** comme le CRMA, le NZIA, et accroître le budget du programme Euratom pour renforcer son intégration dans le prochain PCRI.

Par ailleurs, certaines mesures du PCRI pourraient être prises pour **encourager l'exploitation en Europe** des résultats de R&D par des acteurs européens, notamment l'accompagnement du développement des compétences clés, la mise en place de « bacs à sable » techniques et réglementaires, les mécanismes de financement de la mise à l'échelle (« scale-up »), ou le renforcement des activités de dépôts de brevets de la part des acteurs européens sur leur propre territoire (et étendus hors UE). De telles dispositions contribueraient à **ratrapper notre retard technologique pour être en capacité de rivaliser avec d'autres régions du monde comme les Etats-Unis ou la Chine, qui ont placé ces priorités au sommet de leurs agendas.**

Enfin, rien ne pourra éclore **sans attirer et garder nos talents sur les projets européens, en Europe et particulièrement en France**. Le 10ème PCRI devra décupler ses efforts budgétaires et logistiques pour favoriser la formation, l'attractivité, la mobilité et l'échange de compétences. Il devra créer une véritable synergie entre les dispositifs de financement de projets R&D&I et de formations (FSE/FTJ/PACTE Industrie,...) au même titre que le renforcement avec les autres programmes de dépenses européens. Il devra également renforcer les aides à l'embauche des profils clé pour l'industrie (contrat apprentissage, professionnalisation, spécialité particulière...).

2. Faire de l'industrie la pièce maitresse de la recherche et l'innovation européenne

France Industrie est cosignataire de la Déclaration d'Anvers (2024), qui appelle à un « *Pacte industriel européen* » pour le mandat 2024-2029, car **l'industrie doit devenir la pièce maitresse du prochain agenda politique européen** et, par conséquent, des efforts de R&I de la prochaine décennie. L'industrie joue un **rôle clé dans la cocréation des objectifs et des programmes de R&I**, par son expertise, ses savoirs, et les effets vertueux de création de richesse et de développement économique qu'elle permet, ferments de progrès sociétal et de stabilité.

Considérations sur la base de l'expérience d'Horizon Europe

L'industrie salue **la lisibilité de l'organisation du programme actuel en trois piliers, et l'utilité des partenariats public-privé** (partenariats institutionnalisés et partenariats co-programmés) qui permettent d'impliquer l'industrie dans les feuilles de route et dans la conception des « sujets » en amont pour que les appels à projets répondent mieux aux attentes du marché.

France Industrie estime à ce titre que l'équilibre entre la représentation du secteur privé et la Commission européenne doit devenir un principe intangible de la gouvernance des PPP. La pluralité du secteur privé impliqué dans les Entreprises communes devrait également être garantie. L'industrie considère cependant qu'il faudrait déployer **davantage de synergies dans les approches de clusters** (pilier 2), **en permettant de traiter des « sujets inter-clusters »** afin d'éviter des approches en silo, et favoriser l'approche collaborative entre industriels sur des sujets différents.

Il faudrait aussi **renforcer la participation des industriels au programme EIE** (pilier 3), notamment pour favoriser les liens PME/grandes entreprises. Ces dispositions doivent ainsi mieux combiner ambitions et pragmatisme.

Enfin le prochain PCRI devrait être l'occasion **de tester des appels à projet visant à répondre à un objectif spécifique sans imposer de solution prédéfinie** (exemple : trouver des solutions pour diagnostiquer une pathologie...).

Considérations transversales

France Industrie estime que les PCRI **doivent soutenir le processus d'industrialisation des résultats de R&D et leur expérimentation en « environnement industriel »** et soutenir pour cela l'ensemble de la chaîne de valeur afin d'accompagner les projets jusqu'à leur mise sur le marché. Ainsi, **priorité doit être donnée au pragmatisme de réalisation industrielle**, tout en offrant l'opportunité à tout type d'acteur de contribuer en apportant ses atouts d'innovation et de recherche. L'expérience nous montre en effet qu'une priorité se focalisant uniquement sur l'inclusion peut souvent amener à réduire l'efficacité des projets (démultiplication des dépenses, ...).

De même, il faut que le prochain PCRI soit **plus facile d'accès aux PME** : à ce titre, il convient de soutenir le savoir-faire des grandes entreprises en matière d'intégration, et leur capacité à lever des fonds et à mobiliser des ressources humaines et matérielles.

Enfin, **une meilleure utilisation des outils d'exploitation des résultats de R&D** pourrait être envisagée (outil « Horizon Results Booster ») pour accompagner les projets dans leur recherche de nouveaux financements en phase d'industrialisation (comme le Fonds d'Innovation). La participation active des Points de Contact Nationaux serait nécessaire pour mieux identifier les options disponibles au plan européen et national. Enfin, il conviendra que tous les projets cofinancés par le prochain PCRI continuent à se tenir dans le **strict respect de la protection de la propriété intellectuelle et des intérêts industriels**.

Vers des filières industrielles européennes pour la R&I

France Industrie demande **la mise en place de véritables filières industrielles de R&I au plan européen**, au-delà des écosystèmes, au travers de différents leviers :

- mutualiser des activités industrielles intrinsèquement coûteuses, pour servir différents marchés,
- focaliser ses activités sur la fabrication des technologies les plus avancées,
- concevoir ces activités industrielles en les alignant sur les objectifs « industrie 4.0 » et la double transition écologique et numérique,
- établir ces filières à partir d'écosystèmes industriels associant Grands Groupes, ETI et PME, sur la base de critères de performance, de compétitivité et de capacités d'innovation à même de favoriser la pérennité de ces entreprises, notamment des plus petites, et leur implantation sur le territoire européen.
- assurer une coordination étroite avec les plateformes technologiques existantes, car elles structurent déjà un grand nombre de filières par leurs feuilles de routes orientant leurs besoins de financement pour la recherche et l'innovation à l'échelle européenne.

3. Obtenir un budget ambitieux et des financements ciblés et simplifiés

France Industrie insiste sur la nécessité de déployer des budgets ambitieux, car les entreprises ont été durement touchées par les crises qui se sont succédé depuis l'épidémie de COVID. Le 10^{ème} PCRI doit donc présenter **un budget renforcé, d'au moins 200 Mrds €**. Cette augmentation est cruciale pour soutenir l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne : **consacrer 3% du PIB** à la recherche, et pour répondre efficacement aux défis majeurs auxquels est confrontée l'Union européenne.

Un tel budget renforcerait également le **taux de sélection des projets financés**, condition essentielle pour renforcer l'engagement des entreprises afin de préserver les meilleurs projets qui n'auraient pas pu être sélectionnés avant. Ceci couplé à l'excellence des partenaires de recherche dans l'UE participerait à l'attractivité de la région UE pour implanter et développer les centres R&D des entreprises et ainsi contribuer au développement des emplois dans l'innovation.

Parce que les synergies entre les différents secteurs de recherche sont essentielles mais souvent difficiles à réaliser, il est recommandé d'introduire **un mécanisme favorisant de meilleures synergies** avec d'autres programmes de dépenses européens. Le prochain PCRI devrait être aussi l'occasion d'encourager la R&I privée entre industriels (la majorité des efforts financiers réalisés en R&I sont souvent et avant tout privés).

Pour les partenariats, **les taux de cofinancement doivent demeurer attractifs, et l'option de contribution privée en nature (« in kind ») doit être préservée sur le principe.**

Enfin, les **« montants forfaitaires » (« lump sum ») sont utiles pour réduire le rapportage et facilitent la mise en œuvre des projets.** Une évaluation doit encore être menée car il subsiste des doutes concernant la couverture suffisante des ressources engagées sur les projets en regard des montants forfaitaires alloués. Leur utilisation ne doit pas mener à des coupes budgétaires significatives. D'après les retours de certains membres de France Industrie, le principe des « montants forfaitaires » fonctionne bien pour les petits projets mais il se révèle compliqué pour les plus grands. La planification financière est plus détaillée en amont, et le financement est suspendu jusqu'à la réalisation totale, ce qui complexifie la gestion et le choix des partenaires.

4. Améliorer le montage de projets et l'accompagnement

France Industrie a été consultée par la Cour des Comptes française sur les fonds européens de recherche et d'innovation. Beaucoup d'entreprises, dont des PME, **rencontrent des difficultés à candidater** : identification des appels à projets pertinents, complexité administrative, instabilité réglementaire, longueur des délais, manque de ressources, difficulté à identifier des partenaires... Ces contraintes administratives rendent les projets de plus en plus complexes à construire, accroissent les besoins en temps et en expertise pour les PME, et constituent un handicap pour l'ensemble des acteurs.

Pour surmonter ces difficultés, plusieurs actions peuvent être envisagées. Une **simplification administrative** pourrait être mise en œuvre, pour rationaliser le suivi de l'exécution des projets et alléger le processus de candidature. S'il est possible dans un premier temps de procéder par une expérimentation suivie d'une évaluation, une **démarche plus structurée de simplification doit être engagée, en incluant les parties prenantes.** Elle pourrait s'opérer par thématique, pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité des projets, puis s'étendre à une plus grande rapidité dans l'évaluation des projets (moins de 3 mois) permettant aux porteurs d'envisager la soumission d'une nouvelle proposition améliorée dans un temps acceptable.

D'autres outils pourraient être étudiés pour mieux accompagner les entreprises, comme la prise en charge ponctuelle des frais de consulting pour les plus petites entreprises, la mise en place d'un « aiguilleur » ou « guichet unique » pour centraliser les informations, des aides au montage de dossier (financières et/ou humaines) ainsi qu'un soutien externe à la gestion des projets, dont des consultants (aide au rapportage, mise en place de processus). Enfin, il serait utile de pouvoir créer un seul profil en ligne, centralisant toutes les informations pour répondre aux appels à projets.

L'amélioration de la communication est également cruciale. Cela pourrait inclure une meilleure transmission des ébauches de programmes de travail pour permettre aux parties-prenantes d'influencer leur contenu, des appels à projets en amont de leur publication, la création d'une base de données de partenaires européens, et la facilitation de la diffusion d'informations claires sur les politiques européennes, au travers notamment des règles et changements réglementaires en cours. **Une mobilisation accrue des groupes de travail privé-public** pourrait favoriser les collaborations atypiques et la prise en compte des besoins des entreprises dans les politiques européennes.

Enfin, il est **important d'impliquer davantage les clusters tels que les pôles de compétitivité** : ils peuvent jouer un rôle intermédiaire très utile entre entreprises et pouvoirs publics pour relayer l'information, accompagner les PME, ou participer aux « partenariats » permettant de faire remonter les besoins de leurs entreprises adhérentes et assurer le financement des projets en cascade.